

**ANNEXE XXIII DURÉE DE PRÉSENCE DES ÉLÈVES AU NIVEAU PRIMAIRE**

Au niveau primaire, l'écart hebdomadaire entre le temps moyen maximum à être consacré à la présentation de cours et leçons ainsi qu'aux activités étudiantes à l'horaire de l'élève et le temps de présence des élèves pour ces mêmes cours, leçons et activités étudiantes est d'au moins 3<sup>1</sup> heures.

---

<sup>1</sup> Lire 4,5 à compter de l'année scolaire 2006-2007.